



Problème avec ex compagnon

Par **micHEL**, le **30/01/2009** à **18:37**

bonjour je ne s'es plus comment faire pour que mon ex compagnon me fiche la paix. cela fait 9 mois que l'on est séparé et j'ai eu droit a tous de sa part exemple que je lui aurai pris de l'argent , j'ai eu droit a des insultes. de plus on a eu une fille qui a aujourd'hui 10 ans et il ne sens occupe jamais sauf il y a cela 3 semaines il a pris sa fille et chez lui elle a vue des photos à caractère pornographique. aidé moi a trouvé la juste solution? il ne m'aide pas financièrement . que dois-je faire?

Par **Marion2**, le **30/01/2009** à **19:39**

Bonsoir,

Est-ce que votre ex-compagnon a reconnu votre fille ?

Si c'est le cas, sasissez le Juge aux Affaires Familiales (JAF) en courrier recommandé AR auprès du Tribunal de Grande Instance.

Le JAF statuera sur le montant d'une pension alimentaire. Pour le droit de visite et d'hébergement, il faudra expliquer au JAF ce qui se passe.

Le JAF prendra une décision dans l'intérêt de l'enfant.

Un avocat n'est pas nécessaire.

[s]Si votre ex-compagnon n'a pas reconnu votre fille :[/s]

Il n'a aucune autorité parentale et en conséquence n'a aucun droit sur cette enfant.

Bon courage.